

Québec, le 31 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaire
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance des deux pétitions déposées à l'Assemblée nationale le 14 mars 2017 par le député de la circonscription d'Arcy-McGee, monsieur David Birnbaum, demandant que tous les panneaux, alertes et messages électroniques relatifs à la santé ou la sécurité soient en français et en anglais, quand aucun symbole ou pictogramme n'existe, selon le deuxième alinéa de l'article 22 de la Charte de la langue française.

Conséquemment, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports privilégie l'utilisation de pictogrammes dans la signalisation routière puisqu'ils facilitent la compréhension des messages par tous les usagers de la route. Les pictogrammes sont d'ailleurs utilisés dans plus de 90 % des panneaux de signalisation.

Les messages visés par la pétition touchent davantage ceux affichés sur les panneaux à messages variables. Pour renforcer l'utilisation des pictogrammes sur ces panneaux, le Ministère a transmis une note aux directions territoriales leur rappelant de les privilégier lorsqu'applicable; cette note a été transmise le 22 février dernier. Il est à noter que les panneaux à messages variables sont généralement utilisés pour compléter la signalisation routière.

Le Ministère a l'obligation d'appliquer l'article 22 de la Charte de la langue française en privilégiant l'utilisation de pictogrammes pour assurer la compréhension du message par l'ensemble des usagers de la route.

... 2

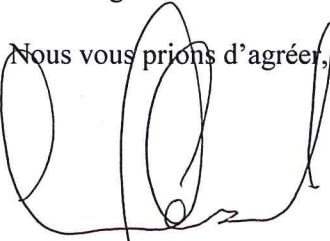
L'article 22 stipule que :

« L'Administration n'utilise que le français dans l'affichage, sauf lorsque la santé ou la sécurité publique exige aussi l'utilisation d'une autre langue.

Dans le cas de la signalisation routière, le français peut être complété ou remplacé par des symboles ou des pictogrammes et une autre langue peut être utilisée lorsqu'il n'existe aucun symbole ou pictogramme pouvant satisfaire aux exigences de santé ou de sécurité publique.

Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, les cas, les conditions ou les circonstances où l'Administration peut utiliser le français ou une autre langue dans l'affichage. »

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Laurent Lessard
Ministre des Transports, de la
Mobilité durable et de
l'Électrification des transports



Luc Fortin
Ministre de la Culture et
des Communications